



LE MOT DU MAIRE

Bonjour, voici quelques informations de la dernière séance du conseil des maires qui s'est tenue le 8 mars 2007.

- ⇒ Renouvellement du mandat de la firme Amyot Gélinas SENC comme vérificateur comptable;
- ⇒ Nomination comme représentant de la MRC de MM Ronald Prévost et Jacques Gévy sur le comité consultatif agricole
- ⇒ Nomination de messieurs Gilbert Brassard au CA de la RIRHL pour représenter Labelle et Lac-Supérieur
- ⇒ Nomination de monsieur Bernard Lapointe et de Gilbert Brassard à la Conférence régionale des élus des Laurentides pour la Commission des ressources naturelles pour le territoire des Laurentides;
- ⇒ Octroi des contrats de collecte et transport des matières résiduelles à l'entreprise Les services R. C. Miller inc. pour le bloc 1, 3, 4 et 5 dont Labelle fait partie et octroi à l'entreprise Services sanitaire MAJ inc. (division Compo recycle) pour le bloc 6 pour le secteur St-Lucie, Lanthier et Val-David;
- ⇒ Renouvellement de l'entente du Taxi adapté Stéphane Lachaine, ce service dessert les municipalités de Labelle, La Conception et Mont-Tremblant;
- ⇒ Mandat pour le comité de mise en œuvre du PGMR pour établir les dernières étapes à franchir pour l'implantation d'une usine de tricompostage en partenariat avec Conporec et tout autre organisme municipal intéressé à participer à cet éventuel partenariat.

Je vous salue, Gilbert Brassard, maire



LA PETITE SÉDUCTION... ENFIN UNE DATE!



Mettez ceci à votre agenda : **mercredi 9 mai!**

Radio-Canada nous a avisés que La Petite Séduction, tournée à Labelle à l'automne dernier, sera en onde le 9 mai prochain. L'heure reste toutefois à confirmer puisque la grille des émissions n'est pas encore sortie.

Puisqu'une grande partie de notre municipalité s'est impliquée pour cet événement, soyez tous devant votre écran pour en voir le résultat.

Nous profitons encore une fois de l'occasion pour remercier tous les bénévoles, commanditaires et participants qui ont fait de cette fin de semaine mémorable un succès!

Le 9 mai..., c'est un rendez-vous avec Radio-Canada!

Vicki Émard, conseillère municipale



ROULEZ POUR L'ÉTÉ ! **PREMIÈRE ÉDITION**

La corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord vous invite à son tout premier événement de lancement de la saison estivale.

Les 12 et 13 mai prochains, venez emprunter la piste tout à fait gratuitement et prenez part aux différentes activités. Les festivités auront lieu le samedi à la gare de Piedmont et le dimanche à la gare de Labelle, et ce, peu importe la température. Voilà une belle opportunité de bouger à l'occasion de la fête des Mères! Bienvenue à tous et à toutes!

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 450-227-3313.



Le Labell « oie »

SESSION DU 19 MARS 2007

Me laissant parfois emporter dans mes élucubrations poétiques, j'avais décidé, il y a plusieurs mois, d'attribuer le nom de « Labelle diffamatoire » à la chronique mensuelle que je rédigeais et qui faisait figure de compte rendu des activités du conseil municipal. À la demande de certaines personnes, sachez que « le Labelle diffamatoire » n'est plus en raison du fait qu'il pouvait laisser croire à des citoyens que mes propos étaient vexatoires et à dessein diffamatoire. Si certaines personnes y ont donné cette interprétation et ont été choquées de cette appellation bien anodine (à mon sens), veuillez m'en excuser.

Alors, j'ai décidé de chercher une nouvelle appellation. Quelqu'un m'a suggéré « Le Labelle non diffamatoire » que j'ai trouvé mignon, mais trop long. J'ai pensé « Le Labelle s'excite », mais j'ai trop peur qu'on y voit une consonance sexuelle. Pas facile de plaire à tout le monde.

Comme mon imagination est débordante, j'appellerai donc ma chronique : Le Labell « oie » représentant une déformation phonétique de « labellois » (gentilé officiel de la communauté) et faisant référence aux « cacasseries » légendaires de cet animal.

Ce long préambule étant épuisé, entrons dans le vif du sujet. Lors de la séance du conseil tenue le 19 mars dernier, sous la présidence du conseiller Claude Nantel, le conseil municipal prit certaines orientations qu'il convient de résumer :

Tout d'abord, le conseil a décrété des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville. Désireux de mettre fin au caractère « nomade » du maire en poste (ce dernier se promenant de bureau en bureau), la Municipalité a approuvé le plan de réaménagement produit par M. Marc Éthier. Ce plan a pour objectif de transformer la salle du conseil actuelle en espaces de bureau et en salle de réunion. M. Marc Blaquière, responsable adjoint du service de l'urbanisme, et M. Gilbert Brassard, maire, y auront chacun un bureau fonctionnel. L'espace restant longeant la fenestration deviendra une salle de réunion contiguë au bureau du maire et accessible directement par ce dernier.

La salle communautaire de l'étage supérieur conservera sa vocation, mais servira également comme salle pour les délibérations du conseil. Une rampe pour personnes handicapées en facilitera l'accès. Les assemblées du conseil débiteront à cet endroit le 16 avril prochain. De légers travaux visant à rafraîchir les lieux (plancher et murs) y sont prévus.

L'actuel bureau servant d'espace commun de travail à M. Marc Blaquière, Mme Geneviève Gaudreau et Mme Eve Pichette-Dufresne deviendra un espace de travail pour une seule personne. L'heureuse héritière de ce bureau sera Mme Geneviève Gaudreau. La responsable des loisirs et de la culture, poste occupé en ce moment par Mme Eve Pichette-Dufresne, sera relocalisée en haut de la bibliothèque municipale où un bureau y sera aménagé à un endroit qui ne réduira pas la superficie de la salle à louer.

La presque totalité de ces transformations sera réalisées par nos employés municipaux sous la supervision de M. Marc Éthier. J'aimerais en profiter pour louer les gars du garage municipal puisque ceux-ci sont dynamiques et surtout affichent des habiletés et des qualifications à faire mourir d'envie de grandes entreprises. Certains attaquent trop facilement nos cols bleus. Moi, j'en reconnais la grande valeur.

La Municipalité a également procédé à des nominations et des changements de titres pour divers officiers municipaux. Tout d'abord, le bureau de Me Alfred Belisle s'est vu confier le mandat de représentation pour les dossiers judiciaires (excluant les dossiers de relation de travail) pour une période d'une (1) année. Au chapitre des changements de titre pour divers officiers municipaux, notons que le signataire de cette chronique est maintenant directeur général au lieu de directeur général/secrétaire-trésorier. Mme Christiane Cholette est dorénavant secrétaire-trésorière au lieu de secrétaire-trésorière adjointe et Mme Lucie Bourque est maintenant secrétaire-trésorière adjointe au lieu de responsable du greffe et des affaires juridiques. Ces changements de titre n'apportent dans le concret aucun changement de tâches ni même des augmentations de salaire soyez-en assurés. Ces changements visent essentiellement une production plus efficace de travail, la délivrance plus rapide de certains documents officiels de même qu'à refléter ce qui se faisait déjà dans les faits comme travail. Enfin, M. Claude Nantel a été nommé à titre de maire suppléant pour la période d'avril à décembre 2007.

En ce qui concerne les projets à caractère environnemental, notons que la Municipalité a autorisé la responsable de l'urbanisme à signer et déposer toute demande de certificat d'autorisation pour le projet d'aménagement de bornes sèches (emplacement à préciser plus tard) de même que pour le projet de réaménagement d'une descente publique au lac Joly. La Municipalité a également fait connaître sa position à l'égard de diverses demandes de citoyens dont les suivantes :

- Approbation d'une dérogation mineure pour l'immeuble du 164, rue Bélisle en vue d'y autoriser un changement d'usage pour son bâtiment accessoire (bazar et friperie)
- Approbation d'un aménagement de chemin sur les terres publiques en vue de permettre l'accès au lot 13, rang N, canton Joly.

Un nouveau tronçon routier s'est vu attribuer un nom officiel à savoir : « chemin des Bûcherons ». Cette appellation fut proposée par la Société d'Histoire de Chute aux Iroquois et retenue par le propriétaire du chemin visé. Il s'agit d'un chemin situé au lot 21B-1, rang B, canton Labelle (dans le secteur du chemin de la Presqu'île).

Lors de cette même session du conseil, un mandat a été octroyé à la firme Genivar pour la préparation d'un plan d'intervention relatif aux conduites d'aqueduc et d'égout. Le ministère des Affaires municipales et des Régions, malgré un bilan de consommation d'eau potable positif, a obligé la production d'une telle étude pour débloquer les revenus gouvernementaux de taxes d'accise. Ce mandat comporte des honoraires professionnels de 20 800 \$ plus taxes.

Enfin, le conseil municipal a approuvé une série de dons et subventions à des organismes socio-communautaires du milieu à savoir :

- 3 000 \$ — Regroupement des propriétaires de la route de la rive Ouest du lac Labelle
- 1500 \$ — Association des propriétaires de la rive ouest du lac Labelle
- 2 350 \$ — Association des propriétaires du lac Labelle
- 350 \$ — Association des propriétaires riverains du lac Joly
- 2 000 \$ — Comité des gens d'affaires de Labelle (CGAL)
- 2 000 \$ — Société d'Histoire de Chute aux Iroquois
- 1 000 \$ — Nominique en spectacle
- 250 \$ — Cercle des fermières de Labelle
- 250 \$ — Gala des Mercures
- 500 \$ — Comptoir d'entraide
- 10 000 \$ — Écluse des Laurentides
- 4 600 \$ — Club de ski de fonds de Labelle
- 1 350 \$ — Association de chasse et pêche de Labelle
- 400 \$ — activité de financement voyage au Nicaragua

Telles sont les grandes lignes des délibérations du conseil pour le mois de mars 2007. Sur ce, je vous souhaite un bon temps de Pâques inondé dans la crue du chocolat printanier.

Daniel Dufour, directeur général



En 2004, la MRC des Laurentides débutait un projet en prévention de la criminalité. Un comité local formé de divers professionnels fut mis en place afin de produire un diagnostic de sécurité du territoire. Le comité amorce cette saison l'élaboration de la mise en œuvre d'un plan d'action global.

La MRC des Laurentides invite donc tous les citoyens de la municipalité de Labelle et des environs à prendre part à une séance d'information publique sur le sujet.

Lieu: Hôtel de ville, 1 rue du Pont à Labelle

Heure: 19h

La coordonnatrice du projet, Mme Rachel Lacombe, présentera:

- le diagnostic de sécurité
- les problématiques retenues par le comité local
- le plan d'action global des activités préventives

Suivra une période de questions.

Au plaisir de vous y voir!



UNE SEMAINE DE RELÂCHE SENSATIONNELLE!

Plusieurs organismes, bénévoles, commanditaires et participants ont fait de cette semaine de relâche un vif succès pour nos jeunes... et moins jeunes.

Le Comité des loisirs, le Club de ski de fond de Labelle, le Cercle des Fermières, la Maison des Jeunes de Labelle, l'Association chasse et pêche, le Centre communautaire (la Fabrique), la bibliothèque et notre responsable des loisirs et de la culture par intérim, Eve Pichette-Dufresne, ont travaillé très fort pour faire de cette relâche scolaire une semaine dédiée aux enfants.

La journée de neige familiale qui a débuté la semaine d'activités a dépassé nos attentes. Les efforts de tous les bénévoles qui ont contribué aux diverses activités de la semaine se doivent d'être soulignés. Un grand merci à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué au plaisir des enfants. Merci aux parents d'avoir participé à plusieurs niveaux avec et pour les jeunes.

Vicki Émard, conseillère municipale

AVIS À TOUS LES CITOYENS!



Dès le mois de mai prochain, les pompiers feront des vérifications résidentielles pour plus de 300 résidences, sans aucun secteur particulier, pour la prévention aux incendies. Une vérification de chauffage d'appoint, avertisseur de fumé, BBQ, etc. Ils seront toujours deux et en uniformes et avec carte d'identité. Ces visites sont nécessaires suivant les objectifs du ministère de la Sécurité publique et notre schéma de couverture de risque de la MRC des Laurentides.

LA GESTION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

Dans l'optique d'améliorer l'efficacité des services, le présent conseil municipal avait indiqué après les élections qu'il rajeunirait la flotte de véhicules municipaux.

Si je me permets cet article aujourd'hui, c'est principalement pour expliquer notre cheminement à l'égard de cet engagement.

La flotte de véhicules municipaux affectée au département des travaux publics comprenait alors les véhicules suivants :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| (1) rétrocaveuse 1999 | (1) camionnette F-250 1995 |
| (1) niveleuse articulée 1986 | (3) camionnettes F-150 1995 |
| (1) camionnette F-350 1996 | (2) camion 10 roues 1987 et 2005 |

Signalons au départ que nous avons commandé une évaluation technico-économique relative à nos véhicules municipaux. Cette évaluation fut réalisée par le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), organisme en charge de la gestion des véhicules du ministère des Transports du Québec. Cette évaluation a conduit à une proposition d'affaires épousant la forme d'un projet de location clé en main (avec ou sans capitalisation) des véhicules servant aux activités municipales.

Cette évaluation a permis de mettre en lumière plusieurs constats qu'il convient d'énumérer :

Premièrement, le coût annuel de gestion (données de 2005) des véhicules municipaux s'établit à 129 136 \$. Le CGER, en prenant charge de la flotte de véhicules municipaux, aurait imposé des frais annuels de location de 246 219 \$. Ce coût annuel (devant être absorbé par la Municipalité) englobait des frais annuels de 80 537 \$ en guise de coût annuel de remplacement (amortissement et charge d'intérêt). En effet, suivant la proposition du CGER, la Municipalité devait procéder, dès le départ, au remplacement des véhicules suivants : niveleuse (1986), camion Ford F-350 (1996), camion Ford F-250 (1995) et les 3 camionnettes F-150 (1995).

Il ressort de cette évaluation et de ce programme de remplacement que la Municipalité a tout à fait raison de procéder au remplacement de divers véhicules puisqu'ils ont atteint soit un seuil inacceptable en terme de dépenses de réparation soit un âge avancé (en terme de kilomètres parcourus ou d'heures travaillées).

Il est important de signaler que la Municipalité n'a pas adhéré à la proposition soumise par le CGER au motif que les dépenses annuelles étaient trop élevées (et étant donné que la Municipalité aurait payé une location relative à des véhicules sur lesquels elle n'aurait jamais obtenu de droit de propriété, donc une location *perpétuelle*).

Analysons maintenant les remplacements effectués par la Municipalité. Premièrement, le camion F-250 fut remplacé en 2006 par un camion GMC 3500 non pas neuf (dépense de 15 480 \$ par année suivant la planification du CGER), mais par un véhicule usagé (2002 et 4894 kilomètres au compteur) dont le coût fut de 26 000 \$. La Municipalité a donc posé un bon geste. Malheureusement, ce camion fut la proie des flammes il y a peu de temps.

Par la force des choses, la Municipalité s'engagera donc dans un processus d'acquisition d'un nouveau véhicule devant remplacer le camion GMC 3500. Le plus récent rapport produit par le responsable des travaux publics fait état de la possibilité de remplacer le camion 10 roues âgé de près de 20 ans par un nouveau camion 10 roues Ford 9000 année 1995 avec équipements à neige, sableuse et boîte dompeuse. Coût total de la transaction : 35 000 \$ incluant un 10,000 \$ de frais de location reliés à 2 mois d'utilisation et applicables en déduction du prix d'achat. Ces frais de location ont été entièrement couverts par l'indemnité d'assurance reçue en dédommagement de la perte du GMC 3500.

Vous constaterez ici les efforts déployés par la Municipalité pour rajeunir sa flotte sans nécessairement acheter des véhicules neufs. Lorsqu'une occasion se présente (véhicules usagés fiables et abordables), nous n'hésitons pas à la privilégier.

La Municipalité a également procédé au changement de la niveleuse puisqu'il aurait fallu investir un minimum de 40 000 \$ pour reconditionner le moteur et la transmission et pour corriger l'usure de plusieurs composantes (sans compter que les dépenses de réparation effectuées au cours de la dernière année se sont élevées autour de 20 000 \$). Suivant les principes de saine gestion, dès que le coût d'une réparation majeure excède 40 % de la valeur de revente du véhicule, il est indiqué de remplacer ce véhicule.

Suite page suivante...

Il est à noter que l'appel d'offres préparé pour le remplacement de la niveleuse comportait une option pour l'acquisition d'un véhicule usagé. Tous les appels d'offres concernant l'acquisition de véhicules municipaux comportent maintenant une telle option. Dans le cas de la niveleuse, malgré nos recherches personnalisées, aucun véhicule usagé n'était disponible (compte tenu de la présence de chemins difficiles d'accès et de côtes qui commandent un véhicule six roues motrices, ce qui est relativement rare sur le marché des véhicules usagés de ce type). Donc, la Municipalité a retenu l'offre d'achat d'un véhicule neuf au coût de 329 885 \$ avec remboursements annuels de 78 986 \$ pendant 5 ans. Il est à noter que la proposition du CGER pour le remplacement de ce véhicule (par un véhicule quatre roues motrices moins performant) faisait état d'une dépense récurrente annuelle de 69 192 \$ (que l'on continuerait à payer après 5 ans pendant toute la durée de vie utile dudit véhicule). Nous estimons que l'efficacité accrue de ce véhicule réduira le temps d'intervention et augmentera le degré de satisfaction du travail accompli. Il est à noter que la Municipalité a utilisé un nouveau véhicule de prêt appelé PROFAM non connu des municipalités de la région qui a permis de bénéficier d'une réduction du taux d'intérêt de 6.95 % à 5.92 %. Plusieurs municipalités de la région se sont empressées de nous demander des détails sur les avantages de ce nouveau programme.

Dans la poursuite de ses objectifs, la Municipalité a également effectué le remplacement du véhicule de services utilisé par le responsable des travaux publics (une des camionnettes F-150). L'ancien véhicule avait atteint la limite de son âge utile avec des problèmes fonctionnels multiples (transmission, corrosion de la carrosserie). Compte tenu de l'utilisation continue de ce véhicule et ce, toutes conditions climatiques confondues, il a été statué qu'un véhicule neuf quatre roues motrices était incontournable. Cette dépense de 29 940 \$ a été couverte par le fonds général sans avoir recours ni au fonds de roulement ni aux emprunts à long terme.

Un autre appel d'offres est en cours en ce moment pour l'acquisition d'un camion de type fourgonnette (cube) destiné aux travaux d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de même qu'à divers travaux de maintenance. Ce nouveau véhicule viendra remplacer une autre des camionnettes F-150 précitées. Cette dépense sera entièrement couverte par le fonds général puisqu'il a été budgétisé en 2007 au chapitre des dépenses en immobilisation. Encore là, nous visons également des véhicules usagés.

Enfin, en guise de remplacement du camion incendié, la Municipalité optera pour un camion F-550 qui nous permettra d'être plus efficace, notamment dans les côtes des lacs Caribou et Baptiste. Nous regarderons encore une fois la possibilité de mettre la main sur un véhicule usagé. La dépense sera entièrement couverte par l'indemnité d'assurance qui s'élève à 67 725 \$ et nous avons pu nous entendre avec l'assureur pour récupérer à faible coût (3 000 \$) les équipements à neige, pelle avant et attelages incendiés dont la valeur cumulative à neuf est de 28 000 \$.

Dans la foulée de cette modernisation, nous voulons en profiter pour rendre polyvalent le plus de véhicules possible. C'est pourquoi, nous entendons acquérir divers équipements dont une boîte dompeuse quatre saisons pour le nouveau 10 roues au coût approximatif de 20 000 \$. De cette façon, nous n'aurons pas que des véhicules en mesure de déneiger et sabler, mais également en mesure de transporter du gravier et du sable. Donc, nous réduirons les frais de fonctionnement en réduisant le temps homme pour ces interventions et nous pourrions sauver une dépense répétitive de location de camion 10 roues actuellement enregistré pour les besoins printaniers, estivaux et automnaux.

En conclusion, nous vous signalons que nous rajeunissons de façon responsable notre flotte de véhicules municipaux tantôt par l'achat de nouveaux véhicules neufs, tantôt par des véhicules usagés (suivant l'importance des véhicules impliqués et suivant les aubaines du marché) et ce, dans le respect des disponibilités budgétaires sans incidence sur les finances municipales.

Ces changements peuvent paraître nombreux et spectaculaires. Cependant, le portrait de la flotte de véhicules en 2006 (âge, fiabilité, sécurité, limitations fonctionnelles, dépenses élevées en réparation) suggérait un rajeunissement significatif. L'important, c'est que la chaîne de ces bouleversements n'entraîne pas d'augmentation de votre compte de taxes pour les années à venir. Et soyez assurés que votre compte de taxes ne sera pas touché par ces changements.



Patrice Charette, conseiller

LE PARE-FEU DU CHEF

La saison printanière est arrivée et le nettoyage de nos terrains et emplacements est une priorité sur notre liste de choses à faire. Ceci suscite souvent le brûlage des feuillus et branches, mais aussi amène la problématique de feu de broussaille et possiblement le début d'un feu de forêt.

Saviez-vous que la Municipalité de Labelle a un règlement, numéro 2000-33, concernant le brûlage, qui vous oblige à avoir un permis, mais n'exigent aucun frais. En gros ce règlement oblige le permis entre le 15 mars au 30 novembre, pour tout brûlage à ciel ouvert, sauf le petit feu de camp.

Il est à noter que le permis pourrait être refusé dans les cas suivants :

- lorsque le vent excède 25 km/h;
- lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec;
- lorsque l'une des conditions stipulées au présent règlement n'est pas respectée; et
- durant la période de sécheresse suivant la fonte des neiges au printemps.

Les feux de camp, pour éloigner les moustiques ou égayer un pique-nique ou pour une fête champêtre, doivent avoir une superficie d'un mètre par un mètre maximum, pas plus d'un mètre de hauteur et devront être entourés de matières incombustibles. Il doit toujours avoir au moins une personne responsable sur les lieux et avoir des facilités d'extinction desdits feux à tout instant.

Toute personne qui met le feu et qui ne prend pas les mesures nécessaires pour empêcher un feu de s'étendre de son terrain aux terrains avoisinants, commet une infraction en vertu du présent règlement et elle est passible de toutes les peines prévues par la Loi.

Le gros bon sens et toujours de mise.

Votre responsable du service des incendies, Stephen Potts



ÉLECTION PARTIELLE SCRUTIN DU 13 MAI 2007

Veuillez prendre note qu'un avis public a été donné le 30 mars dernier déclarant le poste de conseiller numéro 2 ouvert aux candidatures. Celles doivent être produites au bureau du président d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivantes : du 30 mars 2007 au 20 avril 2007, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

À noter : le vendredi 20 avril, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection et comme adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidatures madame Lucie Bourque.

Également un avis public a été donné le 30 mars dernier avisant les propriétaires uniques d'un immeuble, les occupants uniques d'un établissement d'entreprises, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise n'ayant pas le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, qu'ils peuvent s'inscrire sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours à condition de respecter certaines conditions et en transmettant à la Municipalité au plus tard le 8 avril 2007 une demande d'inscription ou une procuration selon le cas.

Pour plus d'informations, consultez les avis publics affichés à l'hôtel de ville de Labelle et à l'église de Labelle ou communiquez avec le président d'élection au : (819) 681-3371

Daniel Dufour, président d'élection
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Si plus d'un candidat pose sa candidature au poste de conseiller numéro 2, un scrutin sera tenu le 13 mai prochain. Par conséquent, il y aura une commission de révision de la liste électorale :

Bureau d'accueil touristique

25 avril 2007, de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30

27 avril 2007, de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h

PRENDRE NOTE que dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la Municipalité, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance (exemple: carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, passeport canadien, etc.) et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée (exemple: permis de conduire, bail, compte de Bell, compte d'Hydro-Québec, bulletin scolaire, etc.)

PERSONNEL ÉLECTORALE

Si plus d'un candidat pose sa candidature au poste de conseiller numéro 2, un scrutin sera tenu le 13 mai prochain. Par conséquent, nous aurons besoin de personnel électoral, entre autres, à titre suivant :

Réviser et agent réviser, Scrutateur, Secrétaire, Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs

Pour les personnes intéressées, svp communiquez avec Lucie Bourque, secrétaire d'élection, au (819) 681-3371 poste 5002.

Procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale municipale ou référendaire, à titre de :

- copropriétaires de l'immeuble depuis le _____
- cooccupants de l'établissement d'entreprise depuis le _____

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

_____ Prénom _____ Nom

- comme personne¹ à être inscrite sur : la liste électorale municipale
 la liste référendaire

Adresse de la propriété ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription² :

N° _____ Rue, avenue, n° de lot _____ Ind. rég. Numéro de téléphone _____

_____ Municipalité _____ Code postal _____

Adresse du domicile :

N° _____ Rue, avenue, ... _____ Ind. rég. Numéro de téléphone _____

_____ Municipalité _____ Code postal _____

Signature de la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est obligatoire.

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date

- 1 Cette personne doit être citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire.
- 2 Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

PRENEZ NOTE que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

Demande d'inscription sur la liste électorale municipale ou référendaire par un propriétaire unique d'un immeuble ou par un occupant unique d'un établissement d'entreprise

Jé, _____ Prénom _____ Nom _____, _____ Date de naissance _____

- désire être inscrit sur : la liste électorale municipale
 la liste référendaire

à titre de : propriétaire¹ unique d'un immeuble depuis le _____
 occupant¹ unique d'un établissement d'entreprise depuis le _____

Adresse de la propriété ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription²

N° _____ Rue, avenue, n° de lot _____ Ind. rég. Numéro de téléphone _____

_____ Municipalité _____ Code postal _____

Adresse du domicile :

N° _____ Rue, avenue... _____ Ind. rég. Numéro de téléphone _____

_____ Municipalité _____ Code postal _____

Signature _____

_____ Propriétaire ou occupant _____

¹ La propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative. De plus, ce dernier doit être citoyen canadien, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire.

² Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.



COORDONNATEUR TOURISTIQUE
(poste ouvert aux hommes et aux femmes)

Poste cadre temporaire à temps plein

Description sommaire du poste :

Sous la responsabilité de la secrétaire-trésorière adjointe, les tâches du coordonnateur touristique sont généralement d'assurer un service de qualité à la clientèle du bureau d'accueil touristique (BAT), de gérer le BAT et de coordonner le tourisme en général.

Ainsi, la personne doit, entre autres, effectuer les tâches suivantes :

- Accueillir les gens, les renseigner, les diriger, etc.;
- S'assurer que les statistiques de fréquentation sont prises adéquatement;
- Embaucher et superviser le personnel du BAT et déterminer l'horaire de travail;
- Élaborer et animer une journée de formation pour le personnel;
- Mettre à jour les outils d'information du BAT et faire ses recommandations sur les améliorations à apporter (cartable repère, politique d'affichage, etc.)
- Gérer le budget du tourisme, la petite caisse du BAT, etc.;
- Gérer les plaintes et requêtes du BAT;
- Entretenir une relation de confiance avec les partenaires locaux et externes du BAT;
- Remplir les rapports demandée par les instances gouvernementales;
- Élaborer et ou contribuer à la préparation de projets ou d'événements touristiques;
- Élaborer les stratégies de promotion de la Municipalité de Labelle (publicités diverses, etc.)
- Assumer toute autre tâche connexe.

Qualifications requises :

- Avoir étudié en tourisme, en communication ou dans tout autre domaine connexe (atout majeur);
- 3 années d'expérience en tourisme;
- Expérience en gestion (atout);
- Entregent, autonomie, dynamisme, ponctualité, confiance en soi, goût d'apprendre et de nature curieuse, sens de l'organisation;
- Maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit);
- Maîtrise des logiciels Word, Excel et de l'Internet (Publish un atout);
- Détenir un certificat de secouriste en milieu de travail (un atout)
- Doit aimer les tâches diversifiées.

Conditions de travail :

13,50 \$ / heure; horaire variable (jour, soir, fin de semaine)

En début et fin de saison, l'horaire de travail est d'environ **24 heures par semaine**, soit la fin de semaine (vendredi, samedi, dimanche)

Date d'entrée en fonction : au début du mois de mai 2007 selon les disponibilités

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, avant le **11 avril 2007 à 16h30**, à :

Coordonnateur touristique
Mme Lucie Bourque
Secrétaire-trésorière adjointe
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Courriel : lbouque@municipalite.labelle.qc.ca
Télécopieur : (819) 686-3820



**PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL
TOURISTIQUE**
(poste ouvert aux hommes et aux
femmes)

Emploi d'été

Description sommaire du poste :

- Accueillir les gens, les renseigner, les diriger, etc.;
- Prendre en note les renseignements permettant de remplir les formulaires sur les statistiques de fréquentation;
- Prendre en note les plaintes et requêtes concernant le bureau d'accueil touristique et en faire rapport au supérieur immédiat;
- Assumer toute autre tâche connexe.

Qualifications requises :

- Maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit);
- Maîtrise de l'Internet, Word et Excel;
- 1 an d'expérience en service à la clientèle et/ou en tourisme;
- Connaissances des Laurentides et Hautes-Laurentides;
- Dynamisme, souriant(e), courtoisie, entregent, autonomie et sens des responsabilités;
- Détenir un certificat de secouriste en milieu de travail (un atout);

Conditions de travail :

- 9 \$ / h;
- horaire variable (jour, soir, fin de semaine)
- Date d'entrée en fonction : aux alentours du 20 juin 2007 (date à confirmer)

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, avant le **11 avril 2007 à 16h30**, à :

Préposé à l'accueil touristique
Mme Lucie Bourque
Secrétaire-trésorière adjointe
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Courriel : lbouque@municipalite.labelle.qc.ca
Télécopieur : (819) 686-3820

DATE DE TOMBÉE

Veillez prendre note que la date de tombée de l'Info municipale pour l'année 2007 sera le 15 de chaque mois.

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée: 15 avril 2007
Date de parution: 4 mai 2007



OFFRE DE STAGE **URBANISME - ÉTÉ 2007**

Description des tâches :

- Assister le service de l'urbanisme dans ses tâches ;
- Inspecter les permis et certificats d'autorisation émis ;
- Inspecter les installations septiques ;
- Poursuivre l'inventaire des installations septiques ;
- Assurer l'application de la réglementation d'urbanisme.

Exigences :

- Avoir une formation collégiale ou universitaire en urbanisme ou en aménagement du territoire ou toute autre formation pertinente ;
- Retourner aux études à temps plein en septembre 2007 (facultatif) ;
- Posséder un permis de conduire valide, classe 5 .

Cet emploi est d'une durée maximale de 20 semaines, soit du début du mois de mai au début du mois de septembre 2007 (les dates peuvent varier selon la disponibilité du candidat). Le taux horaire est de 12\$ à raison de 35 heures / semaine, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Le poste est disponible autant pour les hommes que pour les femmes.

Faites parvenir votre curriculum vitae, **avant le 10 avril 2007 à 16h30**, à :

Stage en urbanisme
Mme Geneviève Demers
Responsable du service de l'urbanisme
1, rue du Pont, Labelle (Québec), J0T 1H0, Télécopieur : (819) 686-3820
Courriel : gdemers@municipalite.labelle.qc.ca

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE EVE PICHETTE-DUFRESNE (819) 681-3371 POSTE 5009

SAISON ESTIVALE 2007 : OUVERTURE DE POSTES

Il reste encore un peu de temps pour appliquer sur certains postes offerts pour la saison estivale 2007 :

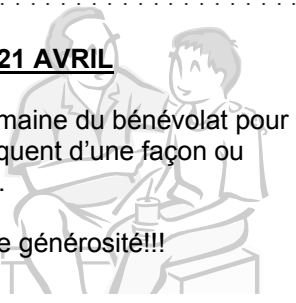
- animateur camp de jour jusqu'au 13 avril;
- animateur service de surveillance camp de jour jusqu'au 13 avril;
- sauveteur-moniteur piscine jusqu'au 13 avril;
- assistant animateur camp de jour jusqu'au 27 avril.

Pour donner votre candidature pour l'un ou l'autre des postes vous devez faire parvenir votre curriculum vitae à Eve Pichette-Dufresne, responsable des loisirs et de la culture par intérim, au 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0 ou par courriel au epdufresne@municipalite.labelle.qc.ca tout en respectant les dates limites d'application.

SEMAINE DU BÉNÉVOLAT : DU 15 AU 21 AVRIL

La Municipalité de Labelle profite de la semaine du bénévolat pour remercier toutes les personnes qui s'impliquent d'une façon ou d'une autre au sein de notre communauté.

Nous vous disons un gros merci pour votre générosité!!!



ATHA YOGA AVEC GILLES GALIPEAU

Méditation/relaxation/posture/respiration

Horaire : Lundis de 19 h à 20 h 30

Lieu : Salle municipale de l'hôtel de ville

Coût : 10 \$/séance

Informations : Line Legault au (819) 686-1994



PROGRAMMATION ESTIVALE 2007

Afin d'avoir tous les renseignements sur les activités offertes à Labelle cet été nous vous invitons à consulter la programmation loisirs qui paraîtra dans le Publisac du 20 avril 2007.

De plus, si vous avez des idées ou des besoins au niveau des activités loisirs et culture de la Municipalité de Labelle nous vous invitons fortement à nous contacter afin que nous puissions y répondre et ainsi agrandir notre offre de service.

BIBLIOTHÈQUE DE LABELLE

Thématique sur l'astronomie :

Plongez la tête dans les étoiles avec notre nouvelle thématique sur l'astronomie.

Heure du conte pour les 2 à 7 ans :

L'heure du conte se poursuit tous les mardis matin entre 9h45 et 10h45. Pour plus d'information contacter Ginette au (819) 681-3371 poste 5021.



CLUB DE LECTURE LE RAT BIBOCHE :

Le club du rat Biboché se poursuit pour les 3 à 6 ans jusqu'au 20 avril. Des surprises t'attendent lors de ton inscription! Tu reçois un coupon pour chaque livre emprunté et à la fin du club, plusieurs prix seront tirés au hasard parmi les coupons recueillis.

Animation pour les 8 à 15 ans:

Le samedi **21 avril à 13h30**, à la salle en haut de la bibliothèque, se tiendra une animation spécialement conçue pour les 8 à 15 ans : **Ma première BD**. Viens créer et apprendre les rudiments de la conception, mise en scène et réalisation de la BD avec Michel Grant. Inscris-toi vite, nombre de place limitée. (819)681-3371.

Lancement de livre :

Jocelyne Brunet et la Plume d'Oie édition vous invitent au lancement du livre intitulé

*Vickie, mon ange
princesse du sourire*
**Vickie, mon ange
princesse du sourire**

« Il s'agit du récit de la vie éphémère d'une jeune Labelloise, Vickie Morin, au courage exceptionnel et à la foi sans borne. Décédée en 2002 à la suite d'un cancer, cette petite princesse du sourire demeure bien vivante au cœur de tous ceux et celles qui l'ont côtoyée et aimée. »

Le dimanche 22 avril à 14 heures
à la salle en haut de la bibliothèque
7393 boulevard Curé-Labelle

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : **12h30 à 16h30**
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h30 à 20 h 30
Vendredi : **10 à 12h et 12h30 à 16h30**
Samedi : 9 h à 12 h 30

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Veillez prendre note du nouveau numéro de téléphone de la Bibliothèque : (819) 681-3371 poste 5021



IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE ...

Le meilleur de soi

De Guy Corneau, éd. de l'homme, 2007, 329 pages.

Pour son 5^e document, Guy Corneau nous offre une introspection profonde sur notre essence, notre valeur. Rédigé par un thérapeute, ce documentaire nous propose un cheminement intéressant, quoique parfois ardu à assimiler. Mais j'ai bien aimé quand-même.

Garde rapprochée

De James Patterson, éd. L'Archipel, 2006, 343 pages

Voici un excellent suspense qui souligne la réputation de James Patterson d'être l'auteur de thriller le plus lu au monde. C'est un roman très rythmé où l'intrigue nous tient en haleine jusqu'à la toute dernière page. Il m'a beaucoup plu

Et si c'était cela le bonheur

De Francine Ruel, ed Libre Expression, 2005, 317 pages

S'il existe des trésors de lectures, ce bouquin en est un. Le panorama y est si riche et coloré que l'on vit avec l'héroïne, que l'on rit et que l'on pleure avec elle. On goûte simplement aux petits plaisirs simples de la vie. Sans aucune prétention sauf de nous faire vivre une aventure touchante, l'auteure nous livre une belle histoire qui nous reconforte avec la vie. À lire.

Silvy Bissonnette



ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Avril	10	Le massage de bébé	Nourri Source	CLSC de Labelle
Avril	16	Session du conseil	Municipalité de Labelle	Salle municipale
Avril	22	Lancement du livre « Mon ange, princesse du sourire »	Jocelyne Brunet	Bibliothèque municipale
Avril	25 et 27	Commission de révision de la liste électorale	Municipalité de Labelle	Bureau d'accueil touristique
Avril	29	Brunch musical	Comptoir d'entraide	Hôtel de ville
Mai	9	La Petite séduction	Radio-Canada	

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **deuxième mardi de chaque mois**. Des mairaines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier: **Le massage de bébé**

Mardi le 10 avril 2007

Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

Merci à notre commanditaire

Pharmacie Pascal Cormier, Proxim de Labelle.



ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE

C'est le 10 mars 2007 que l'on vient de passer qu'a eu lieu le deuxième tournoi de pêche sur glace de l'Association de chasse et pêche de Labelle et ce, grâce à une seconde dérogation obtenue du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Environ 175 personnes sont venues nous visiter sur le site malgré la pluie, le verglas et la neige tombée entre 10 h 45 et 14 h 30. Malgré tout, c'est 76 adultes et 47 jeunes ont taquiné la truite et qui ont récoltés 126 truites au total. Suite à une demande faite au MRNF nous avons reçu des certificats de pêche de la relève que nous avons remis à 36 jeunes qui pourront pêcher avec ce certificat jusqu'à l'âge de 17 ans. Nous avons aussi remis à ces jeunes (47) une brimbale prête pour la pêche et une carte de membre de l'Association. Nous avons bien aimé cette deuxième expérience que l'on souhaite renouveler l'an prochain.

Merci à tous nos bénévoles, nos commanditaires et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Sans oublier, bien sûr, la Municipalité de Labelle et ses travailleurs ainsi que la Fédération québécoise de la Faune. La prochaine activité est le tournoi de pêche d'ouverture de la saison 2007, au Petit lac Caribou de Labelle les 27-28-29 avril 2007, sûrement le 28 avril 2007 selon l'état du lac pour ce tournoi. Bienvenue à tous (coût = carte de membre)

Bienvenue à vous! Claude Thibault, président

FÉLICITATIONS À NOS JOUEURS DE HOCKEY

En mars dernier, se tenaient les séries éliminatoires de la Ligue de Hockey des Laurentides.

5 jeunes de Labelle ont remporté les honneurs.

Alexis Turpin, Antoine Ste-Marie et leur équipe, les Diablos, ont été couronnés champions catégorie Atome B. Après une défaite, ils ont aligné 5 victoires pour mettre la main sur le titre.



Frédéric Bell, Sébastien Ségleski, Dominic Godard et leur équipe, les Vautours participaient également à ces séries éliminatoires. 23 équipes s'affrontaient. Les Vautours ont remporté leurs 6 matchs, les assurant ainsi du titre de champion catégorie midjet B



Tous les parents, fidèles supporteurs, les félicitent pour cet exploit.

COMITÉ LABELLE EN FÊTE

L'assemblée générale annuelle du comité aura lieu le 11 avril 2007 à 19 h à la salle au sous-sol de l'hôtel de ville. Veuillez confirmer votre présence à Sébastien Bergeron au (819) 686-1113.

Bienvenu à tous!

COMPTOIR D'ENTRAIDE

Le Comptoir d'Entraide organise un brunch musical bénéfice le 29 avril prochain à compter de 11 h 30. Le brunch aura lieu à l'hôtel de ville.

Un artiste invité, le trio Daboramis s'occupera de mettre de l'ambiance.

Le coût des billets est de 15 \$ par adulte et de 7 \$ pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour plus d'information, contactez madame Aline Saindon au (819) 686-1878.



COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

DERNIÈRE CHANCE

pour réserver votre espace publicitaire dans le Guide touristique de Labelle -
Édition 2007-2008

Date limite : 13 avril 2007

4 bonnes raisons pour être annonceur :

- Faire la promotion de votre entreprise et des produits ou services que vous offrez à notre communauté.
- Être membre d'un réseau de gens d'affaires qui met leurs ressources en commun afin d'accroître leur clientèle et leurs revenus.
- Contribuer au développement social, économique et récréo-touristique, en positionnant Labelle comme un endroit où il fait bon vivre et où les attraits touristiques et naturels en font une destination touristique de choix.
- Devenir complice de la qualité de vie des gens d'ici, en leur faisant connaître la grande variété et la qualité des produits, services et activités disponibles.

Qui peut être annonceur?

Travailleurs autonomes, gens d'affaires dans le domaine de la restauration, de l'hébergement et des activités récréo-touristiques, commerçants, entreprises de services spécialisés ou professionnels, etc.

Où sera distribué le Guide touristique de Labelle?

- Dans toutes les résidences permanentes et secondaires de Labelle.
- Dans les commerces, entreprises, clubs et associations de Labelle et des environs.
- Au Bureau d'accueil touristique de Labelle et dans les locaux de la municipalité de Labelle.
- Dans les Bureaux d'accueil des Laurentides, des Basses et Hautes Laurentides.
- Dans certains restaurants et commerces situés au sud de Montréal, à Laval, en Montérégie, à Gatineau et à Ottawa.
- Lors d'événements touristiques promotionnels tels : l'ouverture de la saison estivale 2007 du Parc linéaire « Le P'tit train du Nord » le 13 mai prochain.

Pour obtenir les coûts et le formulaire de réservation de votre espace publicitaire
S.V.P., communiquez avec Michèle Pédemay, coordonnatrice du CGAL
Tél. : (819) 686-2617 Fax : (819) 686-1647 courriel: publisante@sympatico.ca



COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

Félicitations et merci aux entreprises suivantes qui se sont ajoutées, au cours du dernier mois, à l'équipe du Comité des gens d'affaires de Labelle (CGAL), portant ainsi à 57 le nombre de membres depuis le début de 2007 :

- Arts numériques (Les)
- Auberge À la Croisée des Chemins
- Avocat Godard Bélisle St-Jean
- Caméra Expert
- Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides
- Excavation Yves Brassard
- Garage La Belle Carrosserie enr.
- Performance Location (Budget)
- Restaurant L'Étoile de Labelle inc.
- Sécurité P. Brisson